

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 13 AVRIL 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 13 avril 2016 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. MARTY – GREFFIER – BRAULIO – POUSSE – BELHACHE – PASTOR – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC.

Absente excusée : M. BENOIT, Mme BROUSSE.

Absents : MM. MAURY – SANCHEZ – FOURES – SABATA.

M. Raymond BENOIT a donné pouvoir de vote par procuration respectivement à M. Alain MARTY en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **BUDGET PRIMITIF 2016 - M14.**

Mr le Maire indique à ses collègues que pour l'équilibre du budget en investissement, il n'y a pas lieu de faire appel à l'emprunt par contre l'emprunt de 250 000 € est prolongé, il passe de 2 à 20 ans.

Il donne ensuite lecture, article par article, des prévisions budgétaires et des propositions financières établies par la commission des finances élargie.

Le budget se récapitule comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 2,25 % par rapport au B.P. 2015 avec les variations suivantes : charges à caractère général (+ 1,50 %) les charges de gestion courante (+ 1,72 %) dans lesquelles figure la subvention du budget principal au bénéfice du budget annexe du C.C.A.S. (5 000 €). Elles tiennent également compte de la somme de 277 500 € qui est transférée sur la section d'investissement.

Les charges de personnel et frais assimilés (+ 1,56 %) et les intérêts d'emprunts (- 0,1 %).

Le chapitre « Dépenses Imprévues » a été abondé, compte tenu qu'il ne sera fait qu'un seul budget en 2016 d'une somme de 60 000 €.

Certaines décisions ont fait l'objet de vote particulier comme :

- Les diverses dotations pour la vie scolaire, pour un montant de 6 000 €,
- Non renouvellement du financement pour l'embauche de jeunes étudiants pour la période estivale,
- Attribution des aides aux associations locales pour un montant global de 10 000 € ;

Il est à noter qu'un prélèvement important de 277 500 € (+ 4.94 %) sera effectué en section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.

Accord unanime du conseil municipal pour toutes ces décisions.

- Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par la vente des repas scolaires et la garderie (19 000 €), le remboursement des rémunérations du personnel (26 000 €), la taxe aux droits de mutation foncière (15 000€), les dotations et les compensations fiscales de l'Etat (242 730€), les revenus des immeubles (50 000€), les contributions directes (592 150€), les compensations fiscales de l'Etat, la vente d'électricité à EDF pour 10 000 € et des excédents 2015 de 251 400 €.

Les principales variations parmi les chapitres, sont les suivantes :

- Produit des services, domaines et ventes... + 1,45 %
- Impôts et taxes..... + 4,40 %
- Dotations subventions participation..... - 0,10 %
- Autres produits et gestion courantes..... + 0,00 %
- Atténuations des charges - 55,00 %

Accord unanime du conseil municipal.

• Dépenses d'investissement :

On relève les opérations suivantes :

Informatisation mairie.....	3 000 €
Gros travaux voirie.....	20 000 €
Gros travaux bâtiments.....	20 000 € + 3 050 € (restes à réaliser 2015)
Aménagement traverse.....	110 000 € + 47 500 € (RAR 2015)
Conformité éclairage public.....	39 000 €
Terrain de foot.....	0 € + 19 800 € (RAR 2015)
Gros travaux école primaire.....	20 000 €
Aménagement cimetière communal.....	12 000 €
Centre de Loisirs.....	75 000 €
Achat immeuble « trébuchon ».....	0 € + 2 900 € (RAR 2015)
Bâtiment d'hébergement collectif.....	10 000 €
Cadre de vie 2016	10 000 €
Construction nouvelle mairie.....	50 000 €
Aménagement Aire de remplissage.....	20 000 €
Vidéo protection.....	25 000 €
Acquisition immeuble BENIT.....	20 000 €
Travaux bâtiments HLL.....	6 000 €

• Recettes d'investissement :

La partie recettes se compose principalement du remboursement de la TVA 2015 (130 000 €), de la T.A. (6 500 €), des subventions et du virement de la section de fonctionnement (277 500 €), de l'excédent de fonctionnement capitalisé (155 750 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2016 ainsi présenté, selon les grandes lignes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 254 400 €

Section d'investissement : 883 450 €

- **BUDGET PRIMITIF 2016 – CCAS.**

Il est prévu une subvention du budget général de 5 000 €.

Le budget du C.C.A.S. s'élève donc à 14 100 € équilibré en dépenses et en recettes.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **BUDGET 2016 « LOTISSEMENT LA GARRIGUE ».**

Le budget primitif du lotissement « la Garrigue » s'élève à la somme de 236 088 € en section de fonctionnement et de 199 619 € inscrit en section d'investissement par virement de la section de fonctionnement au titre de la gestion des stocks sans incidence sur les dépenses réelles.

Les recettes proviennent des produits de la vente des terrains.

Les dépenses concernent l'état des stocks actuels par un jeu d'écritures comptables.

A l'unanimité, le conseil municipal vote ce budget.

- **TRANSFORMATION PRET RELAIS/EMPRUNT 2016.**

M. le maire rappelle à ses collègues qu'un prêt de 250 000 € a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 2 ans.

Il propose de transformer ce prêt relais en emprunt sur 20 ans au taux de 2,18 %.

- QUESTIONS DIVERSES.

○ Fonds JORDY.

Il s'agit de documents concernant la commune que Carcassonne Agglo peut communiquer à titre onéreux.

M. le maire demande à Mme POUSSE et Mme BELHACHE d'étudier ce dossier.

○ Eclairage public.

En prévision de l'installation de l'éclairage public dans le vieux village avec des luminaires LED, M. le maire propose 4 modèles.

Le conseil municipal, à la majorité choisit la proposition n° 3.

○ Rythmes scolaires.

M. le maire informe ses collègues que suite au dernier conseil d'école, il a été proposé de modifier les heures des rythmes scolaires, à savoir, ramener le T.A.P. au vendredi après-midi.

Il indique que les responsables des parents d'élèves ont lancé une consultation auprès de l'ensemble des parents d'enfants scolarisés.

Il s'avère qu'à l'issue de ce sondage, une majorité de parents est pour le statut quo.


Compte tenu que la décision appartient au maire vu l'importance de ce dossier non prévu à l'ordre du jour de ce conseil municipal, les élus à l'unanimité, décident de repousser cette question à un prochain conseil.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ Mr GREFFIER fait le point sur le dossier « vidéo protection » pour lequel, toutes les propositions ne sont pas parvenues à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 h 00.

Le Maire,



Alain MARTY

